ANNEXE II REGLEMENT D'EXAMEN

ANNEXEII

A - LISTE DES DOMAINES

LISTE DES DOMAINES

- ! 1 PROFESSIONNEL
- ! 2 GENERAUX
 - FRANCAIS
 - MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES
 - ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE LEGISLATION DU TRAVAIL
 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

A chacun des domaines figurant ci-dessus correspond une unité capitalisable terminale constitutive du diplôme.

L'éducation physique et sportive ne fait pas l'objet d'une évaluation lorsque le diplôme est postulé dans le cadre des unités capitalisables.

B EXAMEN PAR EPREUVES TERMINALES

EPREUVES	Coef.	Durée	Nature
Domaine Professionnel			
- EP1. Communication technique	4	3 h	<u>écrite</u>
- EP2. Réalisation et contrôle	10	20h	pratione
	<u> </u>		
Domaine Généraux			
-DG1. Expression française	2	2 h	écrite
-EG2. Mathématiques-sciences. physiques	2	2 h	é crite
-EG3. Economie familiale et sociale legislation du travail	1	1 h	écrite
-EG5. Education physique et sportive.	1 .		

DEFENTION DES EPREVAS DU DOTALIE PROFESSIONEL

EP1. - COMMUNICATION TECHNIQUE

- Cette épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à analyser et décoder un dessin d'outillage de la dominante retenue.

Elle porte sur les compétences C11, C23 et sur les savoirs associés S1...

A partir d'un dossier technique sur papier ou sur disquette comportant les seules informations utiles à l'épreuve :

- . dessin du produit
- . dessin de l'outillage
- . nomenclature
- . documentation nécessaire...

Le candidat doit exécuter :

- <u>le dessin en rerspective</u> du <u>prod</u>uit : dessin à main levée ou sur station de D.A.O.

 4 points
- <u>le dessin de définition d'un élément de l'outillace</u> : dessin côté, aux instruments ou sur station de D.A.O.

Par ailleurs, le candidat doit répondre à des questions de technologie portant sur le produit et sur l'outillage :

Par exemple:

10 points

- . repérace des formes du produit
- . identification des pièces en mouvement pour une séquence de fonctionnement, courses
- . non des différentes parties constituent l'outillage
- . nature des matériaux employés
- . efforts mis en jeu, dimensionmement...
- . etc...

Critères à Evaluation

- l'exactitude des remésentations
- la cohérence de la cotation
- la qualité du travail produit
- la précision des réponses aux onestions posées.

'EP2. - REALISATION ET CONTROLE

Tére partie durée: 12heures

10 points

Elle a pour but de vérifier la capacité du candidat à organiser ses postes de travail et à mettre en œuvre les movens de fabrication, de montage, de parachèvement, de contrôle de tout ou partie d'un outillace dans la dominante retenue.

Elle porte sur plusieurs compétences parmi les suivantes:C 22-C 31-C 32 C 41-C 42-C 43 et sur les savoirs définis en S7.

A partir des documents ou fabrication :

- dossier technique de l'outillace comportant les documents nécessaires à l'épreuve
- Eléments du dossier de fabrication : cammes, bordereaux de programmation...
- notices éventuelles et documentation complémentaire

et en présence

- des noyaux de fabrication, de mesure, de contrôle, de montace
- des matières d'oeuvres préparées
- des outils et accessoires nécessaires.

Le candidat doit réaliser le travail demandé dans le respect des règles d'higyène et de sécurité, c'est-à-dire :

- usiner, façonner, monter, parachever tout ou partie des éléments constitutifs de l'outillage.
 12 points
- mettre en œuvre une M.O.C.N. (fraiseuse ou œntre d'usinage)

 4 ooints
- contrôler un **élément fabriqué de ce produit obtenu**(4 points

L'évaluation prendra en compte :

- la conformité des éléments fabriqués et assemblés
- l'organisation des postes de travail et la riqueur des demandes mises en œuvre
- le respect de la oualité aux différentes étapes de la réalisation
- la maîtrise des novaux de mesure et de contrôle

2éme partie

durée:8 heures

-10 points

Ellea pour but de vérifier la capacité du candidat à orçanises et nettre en pauvre les majens de fabrication sur postes spécifiques.

Les postes spécificats cont : les machines à électro-érosion à fil ou par enfonçage, les rectifieuses planes, les postes de finition pouvant utiliser des matériels de polissage et d'usinage portatifs, les travaux spéciaux sur machine conventionnelle.

Elle portesur les commétences D 313 et D 32 ainsi que sur plusieurs savoirs associés parmi les suivants:21-22-23-34-35-6 152-617-71-72-93-103.

A partir des documents du fabrication :

- dossier technique de l'outillage comportant les documents nécessaires à l'éprouve
- Eléments du dossier de fabrication : gammes, bordereaux de programmation...
- notices éventuelles et documentation complémentaire

et en présence

- des noyaux de fabrication, de mesure, de contrôle, de montage
- des matières d'oauvres préparées
- des outils et accessoires nécessaires.

Le candidat doit réaliser le travail demandé dans le respect des règles d'hygième et de sécurité, : :

 usiner, façonner, rotter, parachever tout ou partie des éléments constitutifs de l'outillage.

L'évaluation prand : en compte :

- la conformité des éléments (abriqués et assemblés
- l'organisation des posses de travail et la Équeur des denandes mises en deuvre
- le respect de la qualité aux différentes étapes de la réalisation
- la maîtrise des moveux de resure et de contrôle.
- l'éxactitude des réponses aux questions posées (4 au minimum) sur les savoirs associés ci-dessus:

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES DES DOMAINES GENERAUX

Ces définitions figurent en annexe de l'arrêté du 11 janvier 1988 portant définition des étreuves sanctionnant les domaines généraux des Brevets d'études professionnelles et Certificats d'aptitude professionnelle.